

DCG 9

Charlotte Disle • Alexis Fargeix • Audrey Meyer



COMPTABILITÉ

MANUEL

Savoirs et compétences

- Cours complet
- 100 exercices et 50 cas progressifs
- Sujet type d'examen corrigé
- Méthodologie et conseils d'experts

DUNOD
leader de l'expertise comptable

en partenariat avec



EDITIONS
FRANCIS LEFEBVRE

DCG 9

COMPTABILITÉ

Charlotte Disle

Agrégée d'économie et gestion
Docteur en sciences de gestion
Maître de conférences à l'IAE de Grenoble

Alexis Fargeix

Expert-comptable
Commissaire aux comptes

Audrey Meyer

Agrégée et docteur en sciences de gestion
Enseignante en classe préparatoire au DCG

en partenariat avec

DUNOD
leader de l'expertise comptable


EDITIONS
FRANCIS LEFEBVRE

Maquette de couverture :
Hokus Pokus

Maquette intérieure :
Yves Tremblay

Mise en pages : Nord Compo

© Dunod, 2019
11 rue Paul Bert, 92240 Malakoff
www.dunod.com

ISBN 978-2-10-079948-0

Le Code de la propriété intellectuelle n'autorisant, aux termes de l'article L. 122-5, 2° et 3° a), d'une part, que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective » et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration, « toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite » (art. L. 122-4).

Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles L. 335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

SOMMAIRE

Table des sigles et abréviations	V
Mode d'emploi	VI
Programme	VIII
Avant-propos	XIII

Partie 1 Introduction

Chapitre ❶ Histoire, définition et rôle de la comptabilité	1
Chapitre ❷ Normalisation et réglementation comptables	19

Partie 2 Méthode comptable

Chapitre ❸ Mécanismes de la technique comptable	35
Chapitre ❹ Organisation comptable	51

Partie 3 Analyse comptable des opérations courantes

Chapitre ❺ Taxe sur la valeur ajoutée	73
Chapitre ❻ Opérations courantes d'achat et de vente : facturation, réductions et devises	92
Chapitre ❼ Opérations courantes d'achat et de vente : avances, frais accessoires et emballages	118
Chapitre ❽ Opérations courantes avec le personnel et les organismes sociaux	145
Chapitre ❾ Opérations courantes de trésorerie	163
Chapitre ❿ Opérations courantes d'investissement et de placement	190
Chapitre ⓫ Opérations courantes liées aux cessions d'immobilisations et de VMP	211
Chapitre ⓬ Opérations courantes de financement	221

Partie 4 Travaux d'inventaire

Chapitre ⓭ Principes d'évaluation à l'inventaire	245
Chapitre ⓮ Amortissements	262
Chapitre ⓯ Dépréciations	281
Chapitre ⓰ Provisions	309
Chapitre ⓱ Sorties des immobilisations et VMP du patrimoine	329
Chapitre ⓲ Évaluation et ajustement des actifs et des passifs en monnaie étrangère	345
Chapitre ⓳ Ajustement et rattachement des charges et des produits au résultat de l'exercice	359
Chapitre ⓴ Passage d'un exercice à l'autre et détermination du résultat comptable	382

Partie 5 Comptabilité et environnement numérique

Chapitre 21 Informatisation comptable	408
Chapitre 22 Outils numériques de l'information financière	428

Partie 6 Documents de synthèse

Chapitre 23 Bilan, compte de résultat et annexe	457
Sujet type d'examen	491
Corrigé du sujet type d'examen	498
QCM et quiz : corrigé	515
Index	516
Table des matières	518

TABLE DES SIGLES ET ABRÉVIATIONS

ABS :	Autres biens et services
AFB :	Association française des banques
AMF :	Autorité des marchés financiers
ANC :	Autorité des normes comptable
BOFiP :	Bulletin Officiel des Finances Publiques
C. com :	Code de commerce
CFONB :	Comité français d'organisation et de normalisation bancaire
CGI :	Code général des impôts
CMUP :	Coût unitaire moyen pondéré
CNCC :	Compagnie nationale des commissaires aux comptes
CSOEC :	Conseil supérieur de l'Ordre des experts-comptables
DAP :	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions
DSN :	Déclaration sociale nominative
EDI :	Échange des données informatisé
EFI :	Échange de formulaires informatisé
HT :	Hors taxes
OEC :	Ordre des experts-comptables
PCG :	Plan comptable général
PEPS :	Premier entré – premier sorti
PGI :	Progiciel de gestion intégré
RGPD :	Règlement général sur la protection des données
RNC :	Recueil des normes comptables
RRR :	Rabais, remises et ristournes
SI :	Système d'information
SIG :	Soldes intermédiaires de gestion
TDFC :	Transfert des données fiscales et comptables
TIAP :	Titres immobilisés de l'activité de portefeuille
TTC :	Toutes taxes comprises
TVA :	Taxe sur la valeur ajoutée
VMP :	Valeurs mobilières de placement
VNC :	Valeur nette comptable

Mode d'emploi

Tout le programme

Approfondissements

CHAPITRE

4

L'organisation judiciaire

PROGRAMME

Compétences attendues

- Distinguer les différentes juridictions nationales et européennes et déterminer leurs compétences
- Déterminer la juridiction compétente dans un litige donné
- Vérifier les conditions de recevabilité de l'action en justice
- Déterminer les voies de recours possibles dans une situation juridique donnée
- Vérifier le respect des principes directeurs du procès énoncés dans le Code de procédure civile et dans la Convention européenne des droits de l'homme
- Identifier les rôles respectifs des magistrats du siège et du ministère public

Savoirs associés

- Les ordres administratif et judiciaire
- Les principes juridictions nationales et européennes
- Les degrés de juridictions
- La compétence matérielle et territoriale d'une juridiction
- Les conditions de recevabilité de l'action en justice
- Les notions de prescription et forclusion
- Les voies de recours possibles en fonction d'une décision de justice
- Les principes directeurs du droit commun du procès français et européen
- Le personnel de justice

PLAN DU CHAPITRE

COURS : 1. Les principes directeurs du procès • 2. Les compétences des juridictions • 3. Les juridictions européennes • 4. Les juridictions nationales • 5. Le personnel de justice • 6. L'action en justice • 7. Les voies de recours

DES SAVOIRS AUX COMPÉTENCES : Évaluer les savoirs • Maîtriser les compétences • Préparer l'épreuve

SYNTHÈSE

La justice, ce sont des millions de décisions rendues chaque année au sein de juridictions par le personnel de justice. L'action en justice repose sur des principes qui relèvent du droit européen comme du droit national. Le justiciable a recours à un tribunal pour faire reconnaître un droit contesté ou tout fait dont il s'estime victime. Cette procédure est mise en œuvre selon une procédure établie, ponctuée par un jugement qui peut être contesté.

MOTS-CLÉS

Appel • Compétence matérielle • Compétence territoriale • Forclusion • Instance • Juridictions • Litige • Pourvoi • Prescription • Recours

Partie 1 Introduction générale au droit

B Le Tribunal

Juge de première instance, également domicilié à Luxembourg, le Tribunal tranche les litiges qui portent sur le droit européen. Il peut être saisi par toute personne physique et morale, ressortissant d'un État membre. Il est composé d'au moins un juge désigné par chaque État membre. Ses décisions sont susceptibles de pourvoi devant la CJUE.

L'application du droit de l'Union ne relève pas uniquement des juridictions de l'UE : les cours et tribunaux des États membres doivent eux aussi appliquer ce droit.

FOCUS — Le cas particulier de la Cour européenne des droits de l'Homme (CEDH)

La CEDH est la juridiction qui assure le respect de la Convention européenne des droits de l'Homme par les 47 États membres du Conseil de l'Europe.

Elle peut être saisie par les États, les personnes physiques et les personnes morales.

La CEDH n'est pas une juridiction de l'Union européenne.

Renvois vers les cas

4 Les juridictions nationales

A Les juridictions de l'ordre administratif

Elles jugent les litiges relatifs aux activités de l'administration (fig. 4.1).

Sur l'organisation de la justice française : <http://www.justice.gouv.fr/organisation-de-la-justice-10011/>

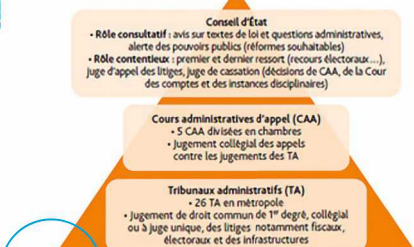


Figure 4.1. Principales juridictions administratives

Mise en contexte

Visuels facilitant la mémorisation

DES SAVOIRS AUX COMPÉTENCES

Évaluer
les savoirs

Maîtriser
les compétences

Préparer
l'épreuve

1 QCM

Pour chaque proposition une ou plusieurs réponses sont possibles. Justifiez-les.

- Les contrats :
 - n'ont d'effet qu'entre les parties contractantes.
 - profitent aux tiers.
 - profitent aux tiers dans les cas prévus par la loi.
 - ne nuisent pas aux tiers.
- Le paiement est :
 - une somme d'argent.
 - toujours effectuée par le débiteur.
 - prouvé par tout moyen.
 - l'exécution des obligations contractuelles.
- L'astreinte est :
 - une somme d'argent forfaitaire.
 - une contrainte physique sur la personne du débiteur.
 - une somme d'argent par période de retard.
 - fixée par le créancier.
 - fixée par le juge.
- L'exécution forcée :
 - est le recours à la force publique par le créancier.
 - est le recours aux tribunaux par le créancier.
 - suppose la mise en demeure du débiteur.
 - n'exige pas la mise en demeure du débiteur dans une première phase.
 - est une exécution en nature de l'obligation dans tous les cas.
- La résolution :
 - met fin au contrat pour l'avenir.
 - est une action.
 - pose :
 - la causalité des

Exercices, applications
et cas progressifs

Compétences
du programme

DES SAVOIRS AUX COMPÉTENCES

Évaluer
les savoirs

Maîtriser
les compétences

Préparer
l'épreuve

7 Situation pratique : Tif'Annie ***

20 min

Compétence attendue : Identifier les éléments constitutifs du fonds de commerce

La marque Tif'Annie a été déposée par Annie Letif à l'ouverture de son premier salon de coiffure à Grenoble qu'elle exploite encore à ce jour. Elle a depuis créé deux autres salons sous cette marque dans la région. Une jeune femme prénommée Tiffany installe un salon de coiffure dans la ville de Grenoble à son prénom. Dans la même rue, une cave à vins vient d'ouvrir sous la marque Tiffanie, prénom de sa créatrice.

Travail à faire

Quels conseils donneriez-vous à Annie Letif ?

8 Commentaire de document/rédaction d'une note : Lefebure ***

30 min

Compétence attendue : Étudier le bail commercial, la protection du locataire, le preneur et les obligations du propriétaire

Par acte sous signature privée, la Société des Courses marseillaises a donné à bail à Paul Lefebure, pour une durée de 9 ans, la concession exclusive de l'installation d'un buffet, buvette sur le champ de courses marseillais. L'accord conclu prévoit que l'activité de Paul Lefebure doit être limitée à l'enceinte de l'hippodrome et réduite aux seules journées de réunions hippiques (10 à 20 réunions par an). À l'expiration de la période fixée dans l'acte sous signature privée, M. Lefebure a reçu congé de la Société des Courses marseillaises au motif que le bail n'est pas commercial. S'estimant lésé, il envisage d'intenter une procédure contre la société de courses pour violation des dispositions relatives aux baux commerciaux.

Travail à faire

- Rapportez les conditions du droit au renouvellement.
- Quel est le problème juridique dans cette affaire ?
- Les parties et les faits soulevés dans l'arrêt de la Cour de cassation.
- Le thème de droit ?
- La réponse apportée par la Cour de cassation ?
- Le raisonnement au cas de M. Lefebure.

Trois étapes

Progressivité et
temps de réalisation

SYNTHÈSE

Le droit : finalités, règles et branches

Le droit objectif et les droits subjectifs

- Droit objectif : ensemble des règles sociales gouvernant les rapports des hommes entre eux ou avec la puissance publique.
- Droits subjectifs : prérogatives reconnues par le droit objectif aux personnes et dont elles peuvent se prévaloir auprès de l'autorité publique.



Les caractères de la règle de droit

La règle de droit est :

- Générale et abstraite. Elle s'applique indistinctement à toutes les personnes qui se trouvent dans la situation que la règle a voulu organiser.
- Coercitive. Elle s'impose sous peine de sanctions prononcées par les tribunaux.

Le droit public et le droit privé

	Droit public	Droit privé
Objet	Organisation et fonctionnement des pouvoirs publics. Relations des pouvoirs publics avec les personnes privées.	Relations des personnes privées entre elles
But	Satisfaction de l'intérêt général	Satisfaction des intérêts privés
Caractère	Impératif	Souvent supplétif Ordre judiciaire

Synthèse visuelle
du chapitre

PARTIE 2: CAS DE SYNTHÈSE

LES PERSONNES ET LES BIENS

1 Situations pratiques ***

Rémi Lecompte, 26 ans, est comptable dans une entreprise de menuiserie de Compiègne (Oise). Il désire désormais travailler à son compte. Fort de ses compétences, il pense qu'il saura gérer un fonds de commerce. Une de ses connaissances, Jean, est commerçant-photographe et envisage de céder sa boutique. Passionné de photographie, Rémi envisage d'acquiescer, moyennant un emprunt, le commerce de Jean. Son amie, Julie, est secrétaire dans une entreprise de transport. Elle pense démissionner et rejoindre Rémi dans l'aventure. Elle dispose déjà de quelques économies et l'appartement dans lequel le couple s'apprête à s'installer lui appartient.

Travail à faire

- Selon vous, est-il utile que Rémi signe un contrat de mariage chez le notaire.

Rémi et Julie se sont mariés et le projet de Rémi s'est concrétisé. Il a acheté le fonds de commerce de photographie et devient commerçant. Julie rejoint son mari pour l'aider dans le magasin lorsqu'il part en reportage. Elle prend également en charge des travaux de gestion du fonds de commerce.

Travail à faire

- Quel statut conseillez-vous à Julie ?

Dominique, le frère de Julie âgé de 32 ans, est passionné de moto et de vitesse. Il a été victime d'un accident de la route. Son casque s'est décroché et il a eu de graves blessures à la tête avec des séquelles irréversibles. Il présente de longs moments d'absence et manque de discernement dans certaines situations. Le diagnostic des médecins est très mauvais, ils doutent qu'il puisse guérir.

Travail à faire

- Quelle est la protection juridique la plus appropriée au cas de Dominique ?
- Quelles sont les démarches à entreprendre ?

2 Question ***

Vous développerez une réponse argumentée et structurée sur le thème suivant : « La personne morale : définition et capacité. »

3 Commentaire de document ***

À l'aide de l'annexe, vous répondrez aux questions suivantes. Rédigez une introduction en situant la question dans le cours, développez vos connaissances de manière structurée. Veillez à soigner l'orthographe et la syntaxe.

Cas transversaux

Méthode et conseils

PROGRAMME

Axe 2 : Gestion comptable et financière

Les unités d'enseignement (UE) de « comptabilité » (UE 9), de « comptabilité approfondie » (UE 10), de « contrôle de gestion » (UE 11) et de « finance d'entreprise » (UE 6) ont pour objet de permettre au titulaire du DCG de disposer d'une démarche et des outils nécessaires pour enregistrer l'information comptable et financière, pour réaliser une analyse de la situation d'une organisation et disposer d'éléments d'aide à la prise de décision.

Ces unités d'enseignement devront, notamment, permettre le développement de compétences spécifiques :

- rechercher, si besoin calculer et valider une information comptable ou financière ;
- exploiter une documentation (chiffrée ou non) ;
- identifier les outils d'analyse adaptés ;
- exploiter et commenter les résultats obtenus afin de proposer des décisions à court, moyen et long terme ;
- rédiger un argumentaire pour conseiller le décideur.

UE 9 Comptabilité

Niveau L – 170 heures – 14 ECTS

L'UE « comptabilité » a pour objectif la maîtrise des bases de la comptabilité nécessaires à la tenue de la comptabilité d'une organisation.

L'analyse des différentes opérations et leurs enregistrements dans le système d'information comptable doivent permettre d'acquérir les notions et mécanismes fondamentaux.

1. Introduction (15 heures)

Présenter la comptabilité à travers son cadre normatif et juridique.

1.1. Histoire, définition et rôle de la comptabilité

Sens et portée de l'étude. Définir la comptabilité et ses rôles dans une perspective historique ; préciser son rôle social.

Compétences attendues	Savoirs associés
– Distinguer les différentes dimensions de la comptabilité et exposer leurs liens avec la gestion. – Exposer les relations de la comptabilité avec l'économie et les branches du droit dont le droit comptable.	– Approche historique de la comptabilité, et de ses relations avec l'économie et le droit. – Définition de la comptabilité et de ses rôles pour les différents utilisateurs. – Présentation et définition de la comptabilité budgétaire et de gestion ainsi que de la gestion financière.

1.2. Normalisation et réglementation comptables

Sens et portée de l'étude. Apprécier l'intérêt de la normalisation comptable, ses contraintes et ses contingences.

Compétences attendues	Savoirs associés
– Identifier et hiérarchiser les sources de la réglementation comptable. – Justifier l'intérêt de la normalisation comptable. – Expliquer le rôle du recueil des normes comptables.	– Normalisation : définition, acteurs, intérêts et limites. – Sources du droit comptable : directives européennes, lois et règlements, recueil des normes comptables. – Présentation du plan comptable général (PCG) : principes comptables, nomenclature et sa logique, systèmes de comptes (abrégé, de base, développé).

2. Méthode comptable (20 heures)

Présenter les mécanismes et l'organisation comptable.

2.1. Mécanismes de la technique comptable

Sens et portée de l'étude. Identifier les flux et leur transcription dans la comptabilité.

Compétences attendues	Savoirs associés
– Exposer et justifier les mécanismes constitutifs de la technique comptable.	– Flux et stocks. – Distinction emplois et ressources. – Principe de la partie double. – Passage des flux aux comptes.

2.2. Organisation comptable

Sens et portée de l'étude. Comprendre les mécanismes permettant de passer des écritures comptables à une première approche des documents de synthèse.

Compétences attendues	Savoirs associés
– Décrire le processus d'enregistrement des opérations comptables, depuis le journal jusqu'aux documents de synthèse. – Distinguer les opérations affectant le patrimoine (bilan) de celles affectant l'activité (compte de résultat). – Analyser les impacts de la tenue d'une comptabilité d'engagement sur les enregistrements comptables. – Passer de la balance aux documents de synthèse.	– Structure du système d'information comptable (journal, grand-livre, balance et documents de synthèse). – Comptabilité d'engagement et comptabilité de trésorerie. – Classification comptable et typologie des comptes. – Inventaire permanent et inventaire intermittent.

3. Analyse comptable des opérations courantes (50 heures)

Présenter les règles de comptabilisation des principales opérations courantes.

3.1. Opérations courantes réalisées avec les tiers

Sens et portée de l'étude. Comprendre les techniques comptables de base appliquées aux opérations économiques courantes.

Compétences attendues	Savoirs associés
– Différencier les pièces justificatives comptables (factures...) des autres documents (devis, bons de commande, pro forma...). – Citer les différentes modalités de règlement des dettes et créances, les comptabiliser. – Expliquer le mécanisme de la TVA. – Évaluer et comptabiliser le montant de la TVA due ou du crédit de TVA. – Distinguer les emballages ayant la nature de charge et ceux ayant la nature d'immobilisation. – Évaluer et comptabiliser les transactions courantes dans les comptes individuels. – Évaluer et comptabiliser les opérations relatives au personnel et aux organismes sociaux. – Justifier l'intérêt du rapprochement bancaire, l'établir puis comptabiliser les écritures nécessaires.	– Pièces justificatives comptables et autres documents. – Taxe sur la valeur ajoutée (TVA). – Achats et ventes de biens et services comportant : • réductions ; • frais accessoires ; • crédits et les règlements ; • avances et acomptes ; • emballages. – Achats et ventes en devises. – TVA sur opérations internationales (avec l'Union européenne et le reste du monde). – Opérations relatives au personnel et aux organismes sociaux. – État de rapprochement bancaire.

3.2. Opérations courantes d'investissement et de placement

Sens et portée de l'étude. Comprendre les opérations d'investissement et de placement et leur comptabilisation.

Compétences attendues	Savoirs associés
– Distinguer les charges des immobilisations. – Identifier la nature d'une immobilisation. – Justifier les règles d'entrée des immobilisations et des valeurs mobilières de placement dans le patrimoine de l'entité. – Évaluer et comptabiliser l'entrée des immobilisations incorporelles et corporelles dans le patrimoine de l'entité. – Évaluer et comptabiliser l'entrée des immobilisations financières et des valeurs mobilières de placement dans le patrimoine de l'entité ainsi que les revenus associés.	– Définition et typologie des immobilisations. – Modalités d'entrée des immobilisations dans le patrimoine de l'entité (à titre onéreux, produites par l'entité, par voie d'échange et à titre gratuit) et valeurs associées. – Qualification des titres. – Typologie et modalités d'entrée des valeurs mobilières de placement dans le patrimoine. – Comptabilisation des revenus des immobilisations financières et des valeurs mobilières de placement.

3.3. Opérations courantes liées aux cessions d'immobilisations et de valeurs mobilières de placement

Sens et portée de l'étude. Comprendre les opérations concernant les cessions d'immobilisations et de valeurs mobilières de placement dans les comptes individuels.

Compétences attendues	Savoirs associés
– Analyser les règles spécifiques de comptabilisation applicables aux cessions d'immobilisations et de valeurs mobilières de placement. – Évaluer et comptabiliser le prix de cession des immobilisations et des valeurs mobilières de placement cédées au cours de l'exercice.	– Cession des immobilisations non financières. – Cession des immobilisations financières. – Cession des valeurs mobilières de placement.

3.4. Opérations courantes de financement

Sens et portée de l'étude. Connaître les sources de financement que peut mobiliser l'organisation.

Compétences attendues	Savoirs associés
– Identifier les différents types de financement – Élaborer les différents tableaux d'amortissement d'emprunts bancaires. – Analyser pour une modalité de financement donnée ses caractéristiques et en déduire ses avantages et inconvénients. – Comptabiliser les opérations de financement.	– Modes de financement : • capitaux propres ; • emprunt bancaire et modalités de remboursement ; • crédit-bail ; • subventions d'investissement.

4. Travaux d'inventaire (50 heures)

Présenter les règles de comptabilisation des principales opérations d'inventaire (écritures de régularisation, écritures de regroupement).

4.1. Opérations d'inventaire

Sens et portée de l'étude. Comprendre la finalité et les enjeux des opérations d'inventaire et leurs spécificités par rapport aux opérations courantes.

Compétences attendues	Savoirs associés
– Expliquer la finalité et les enjeux des opérations d'inventaire. – Établir l'articulation entre les principes comptables et les opérations d'inventaire. – Évaluer et comptabiliser les différentes opérations d'inventaire.	– Principes d'évaluation à l'inventaire. – Inventaire intermittent et variation des stocks. – Amortissements comptables des immobilisations. – Dépréciation des actifs. – Provisions. – Ajustement et rattachement des charges et des produits au résultat de l'exercice. – Sortie des immobilisations du patrimoine. – Sortie des valeurs mobilières de placement du patrimoine. – Évaluation et ajustement des actifs et des passifs en monnaie étrangère. – Solde des comptes de gestion soustractifs.

4.2. Détermination du résultat comptable

Sens et portée de l'étude. Comprendre les écritures de regroupement permettant la détermination du résultat.

Compétences attendues	Savoirs associés
– Expliquer les mécanismes conduisant à solder les comptes de gestion et permettant la détermination du résultat. – Calculer et qualifier le résultat de l'exercice. – Comptabiliser les opérations de clôture des comptes de gestion.	– Solde des comptes de charges. – Solde des comptes de produits. – Résultat de l'exercice : bénéfice ou perte.

4.3. Passage d'un exercice à l'autre

Sens et portée de l'étude. Comprendre la finalité des opérations d'inventaire par la mise en œuvre des procédures pour respecter la continuité entre exercices comptables ainsi que le principe d'intangibilité du bilan d'ouverture.

Compétences attendues	Savoirs associés
– Expliquer les mécanismes de clôture et de réouverture des comptes de bilan. – Comptabiliser les opérations de clôture et de réouverture des comptes de bilan.	– Formalités de clôture des comptes de bilan. – Formalités de réouverture des comptes de bilan.

5. Comptabilité et environnement numérique (20 heures)

Sens et portée de l'étude. Analyser les apports et les contraintes de la dématérialisation des pièces comptables et de la numérisation sur l'organisation et le traitement de la comptabilité.

Compétences attendues	Savoirs associés
– Exposer la réglementation en matière d'établissement, de dématérialisation et de conservation des factures et autres pièces comptables. – Expliquer les obligations légales relatives à l'établissement, la conservation et la transmission des fichiers informatisés obligatoires. – Utiliser un logiciel comptable ou un module comptable d'un progiciel de gestion intégré. – Identifier et analyser les impacts actuels de la dématérialisation et de la numérisation sur l'organisation comptable et l'évolution des pratiques comptables. – Proposer des modalités adaptées de sauvegarde et de confidentialité des données comptables, dans une situation donnée.	– Informatisation de la comptabilité et droit comptable. – Authentification des données comptables. – Impact de la dématérialisation et de la numérisation sur l'organisation comptable et sur les contrôles à réaliser. – Fichiers informatisés obligatoires (fichier des écritures comptables, déclaration sociale nominative...). – Fonctions de base des logiciels comptables ou modules comptables d'un progiciel de gestion intégré. – Modalités pratiques de validation puis de clôture des écritures comptables et de passage d'un exercice à l'autre. – Sauvegarde et confidentialité des données comptables.

6. Documents de synthèse (15 heures)

Sens et portée de l'étude. Comprendre les enjeux de l'établissement des documents de synthèse, en conformité avec les règles du PCG.

Compétences attendues	Savoirs associés
– Établir et lire les documents de synthèse conformément aux dispositions du PCG. – Élaborer les principaux tableaux de l'annexe (immobilisations, amortissements, dépréciations et provisions). – Justifier l'utilisation des documents de synthèse dans le cadre de la communication financière et/ou de l'obtention d'un financement.	– Documents de synthèse : – bilan ; – compte de résultat ; – annexe. – Rôle des documents de synthèse – Systèmes de présentation comptable des documents de synthèse.

Rédigés par des équipes pluridisciplinaires comprenant notamment des enseignants des classes préparatoires, membres des commissions d'examen, et 100 % conformes aux nouveaux programmes et guides pédagogiques applicables dès la rentrée 2019, les manuels Dunod constituent une **préparation complète** aux épreuves de DCG et DSCG.

L'axe 2 « Gestion comptable et financière » et l'évaluation par les compétences

Les unités d'enseignement (UE) de « comptabilité » (UE 9), de « comptabilité approfondie » (UE 10), de « contrôle de gestion » (UE 11) et de « finance d'entreprise » (UE 6) ont pour objet de permettre au titulaire du DCG de disposer d'une démarche et des outils nécessaires pour enregistrer l'information comptable et financière, pour réaliser une analyse de la situation d'une organisation et disposer d'éléments d'aide à la prise de décision.

Ces unités d'enseignement devront, notamment, permettre le développement de compétences spécifiques :

- rechercher et, si besoin, calculer et valider une information comptable ou financière ;
- exploiter une documentation (chiffrée ou non) ;
- identifier les outils d'analyse adaptés ;
- exploiter et commenter les résultats obtenus afin de proposer des décisions à court, moyen et long terme ;
- rédiger un argumentaire pour conseiller le décideur.

Les unités sont déclinées en compétences. Ces compétences sont à la fois variées mais limitées par une liste donnée et clairement identifiée. Une compétence peut être définie comme la capacité à utiliser un savoir-faire dans une situation donnée pour produire un résultat requis. Elle s'acquiert dans une situation, d'où l'importance de la structuration et de l'entraînement à la pratique de la problématisation.

Une compétence présente un caractère disciplinaire ; elle vise à résoudre des problèmes liés à la discipline et repose nécessairement sur des connaissances inhérentes à cette même discipline. Mais, dans le même temps, une compétence s'appuie sur des savoir-faire généraux et transversaux (capacité à analyser, à rédiger de manière concise et précise, etc.).

La compétence induit donc un rapport au savoir, elle ne s'y oppose pas. Les savoirs sont les informations qu'il faut être en mesure de mobiliser « à bon escient » avec pour finalité l'élaboration d'un raisonnement structuré ou la résolution d'un problème lié à la pratique comptable.

Le concept de situation est donc central lorsque l'on évoque une compétence ; la mise en situation donne à l'étudiant l'occasion d'exercer la compétence visée. Une **situation** présente donc divers caractères, à la différence de la simple application de la règle :

- Elle mobilise un ensemble d'acquis et est orientée vers une tâche porteuse de sens.
- Elle fait référence à une catégorie de problèmes spécifiques à la discipline, elle est nouvelle.

Une compétence est évaluable. Elle peut se mesurer à la qualité de l'exécution de la tâche et à la qualité du résultat. Dès lors, une préparation efficace repose sur un équilibre judicieux entre l'acquisition de connaissances et un développement de compétences ciblées centré sur le réinvestissement en contexte. L'évaluation s'en trouve renouvelée ;

elle met l'accent sur le cheminement intellectuel et l'esprit critique du candidat et promeut une nouvelle quête de sens.

Le parti pris de nos manuels

Le présent manuel vise à apporter l'**ensemble des savoirs disciplinaires associés à l'unité d'enseignement** « Comptabilité » à travers six parties, structurées en 23 chapitres, respectant scrupuleusement la progression logique du programme. Chaque chapitre propose une **synthèse synoptique** finale propice à la mémorisation.

La section « Des savoirs aux compétences » a été conçue comme une **passerelle** entre les deux éléments du programme :

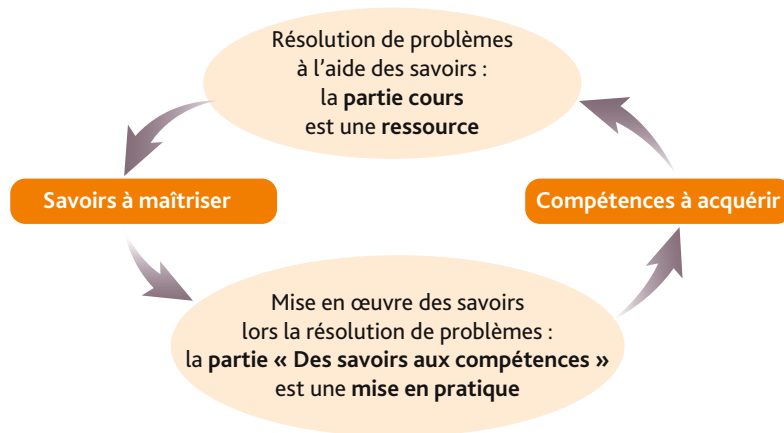
- Dans un premier temps, le candidat est invité à s'autoévaluer à l'aide d'un **quiz/QCM** (réponses en fin d'ouvrage) et d'une **application directe des connaissances** (rubrique « Évaluer les savoirs »). En fonction de ses résultats, l'étudiant détermine les points du cours à revoir.
- Dans un deuxième temps, l'étudiant est placé en contexte afin de tester les compétences requises et évaluées à l'examen (rubrique « Maîtriser les compétences ») : **toutes les compétences du programme font l'objet d'une mise en situation**. Les exercices proposés sont progressifs (le niveau de difficulté est systématiquement indiqué). Les compétences les plus complexes sont traitées isolément.
- Enfin, une fois les compétences maîtrisées, l'étudiant est invité à se placer en condition d'examen (rubrique « Préparer l'épreuve ») au travers de **cas**. Ces pages sont émaillées de conseils méthodologiques et de rappels théoriques.

Chaque partie du programme est ponctuée d'un **cas de synthèse transversal** testant les principaux savoirs et compétences de la partie. L'ouvrage s'achève par un **sujet type d'examen intégralement corrigé**.

Un aller-retour constant entre savoirs et compétences

Deux parcours de préparation sont possibles grâce à ce manuel :

- Des savoirs disciplinaires étudiés aux compétences à mettre en œuvre en situation.
- L'acquisition de la compétence par la confrontation des situations aux savoirs.



Histoire, définition et rôle de la comptabilité

PROGRAMME

Compétences attendues

- **Distinguer** les différentes dimensions de la comptabilité et **exposer** leurs liens avec la gestion
- **Exposer** les relations de la comptabilité avec l'économie et les branches du droit dont le droit comptable

Savoirs associés

- Approche historique de la comptabilité, et de ses relations avec l'économie et le droit
- Définition de la comptabilité et de ses rôles pour les différents utilisateurs
- Présentation et définition de la comptabilité budgétaire et de gestion ainsi que de la gestion financière

PLAN DU CHAPITRE

COURS : 1. Définition de la comptabilité financière • 2. Autres formes de comptabilités • 3. Rôles et utilisateurs de la comptabilité • 4. Relations de la comptabilité avec l'économie et le droit

DES SAVOIRS AUX COMPÉTENCES : Évaluer les savoirs • Maîtriser les compétences • Préparer l'épreuve

SYNTHÈSE

Quels sont les rôles et utilisateurs de la comptabilité ? Quelles sont les différentes formes de comptabilités ? Quels sont les liens de la comptabilité avec l'économie ? Comment s'articule la comptabilité autour des différentes branches du droit ?

MOTS-CLÉS

Aide à la décision • Comptabilité • Contrôle • Preuve • Système d'information comptable

1 Définition de la comptabilité financière

A) Système d'organisation de l'information financière

La **comptabilité** est un système d'organisation de l'information financière permettant de saisir, classer, enregistrer des données de base chiffrées et présenter des états reflétant une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'entité à la date de clôture (fig. 1.1).

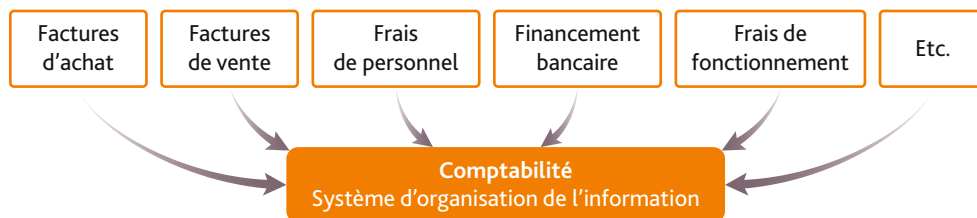


Figure 1.1. Des informations brutes à des documents adaptés, récapitulatifs et normés

Un système d'information est un ensemble organisé de ressources qui permet de collecter, stocker, traiter et distribuer de l'information. La comptabilité financière se distingue d'autres systèmes d'information par quelques caractéristiques essentielles (tab. 1.1).

Tableau 1.1. Caractéristiques de la comptabilité financière

La comptabilité se situe en aval de la plupart des fonctions de l'entreprise	Les données traitées par la comptabilité trouvent leur source dans les autres fonctions de l'entreprise (production, ressources humaines, financement, etc.).
La comptabilité est uniquement traduite en termes monétaires	Elle renseigne sur des données exprimées en euros, et non en termes physiques (quantités vendues ou produites, heures travaillées, etc.). Certaines informations peuvent cependant être non financières.
La comptabilité est obligatoire	Tout commerçant a l'obligation de tenir une comptabilité.
La comptabilité est définie selon des règles et des principes uniformes	Elle permet ainsi la comparabilité des documents comptables, et rend possible leur lecture et analyse par des tiers (ex. : par un banquier).

Article 123-12
du Code de commerce
sur l'obligation de tenir une
comptabilité :



<http://dunod.link/2cyrcce>

B) Traitement de l'information

Le traitement comptable d'une donnée relative à une entreprise consiste en la saisie, le classement et l'enregistrement de l'information (tab. 1.2, fig. 1.2).

Tableau 1.2. Les étapes du traitement de l'information

La saisie	Il faut comprendre la nature de l'information, voire l'interpréter, afin de pouvoir correctement la traiter.
Le classement	Une fois analysée, il faut classer l'information (ex. : est-ce une recette ou une dépense ?)
L'enregistrement	Se fait selon des règles strictes, afin d'en obtenir des documents de restitution synthétiques

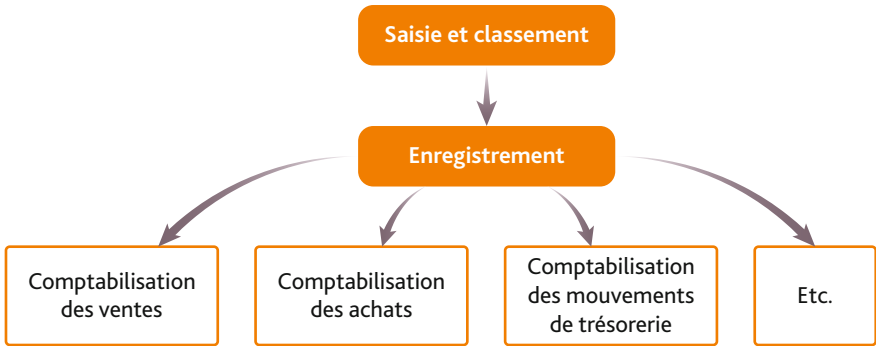


Figure 1.2. Les étapes du traitement de l'information comptable

Ces étapes constituent des enjeux clés au sein des services comptables des entreprises, comme en cabinet comptable. Les développements technologiques et logiciels aidant, elles tendent de plus en plus à s'automatiser (récupération informatique des flux bancaires, logiciels de reconnaissance de caractères des factures d'achat, transfert de factures de ventes depuis les logiciels de facturation vers les logiciels comptables, etc.) (↪ **chapitres 21 et 22**).

C) Représentation de la réalité

Le traitement de toutes ces informations aboutit à la production de documents de synthèse renseignant sur la réalité de l'entreprise (**fig. 1.3**), à savoir :

- Son patrimoine et sa situation financière : que possède-t-elle, que doit-elle ? Est-elle endettée, a-t-elle une situation de trésorerie satisfaisante ?
- Son résultat : est-ce que son activité est bénéficiaire ou déficitaire ?

L'établissement de ces documents de synthèse nécessite un traitement supplémentaire des différentes informations comptables : les travaux d'inventaire (↪ **chapitres 13 à 20**).

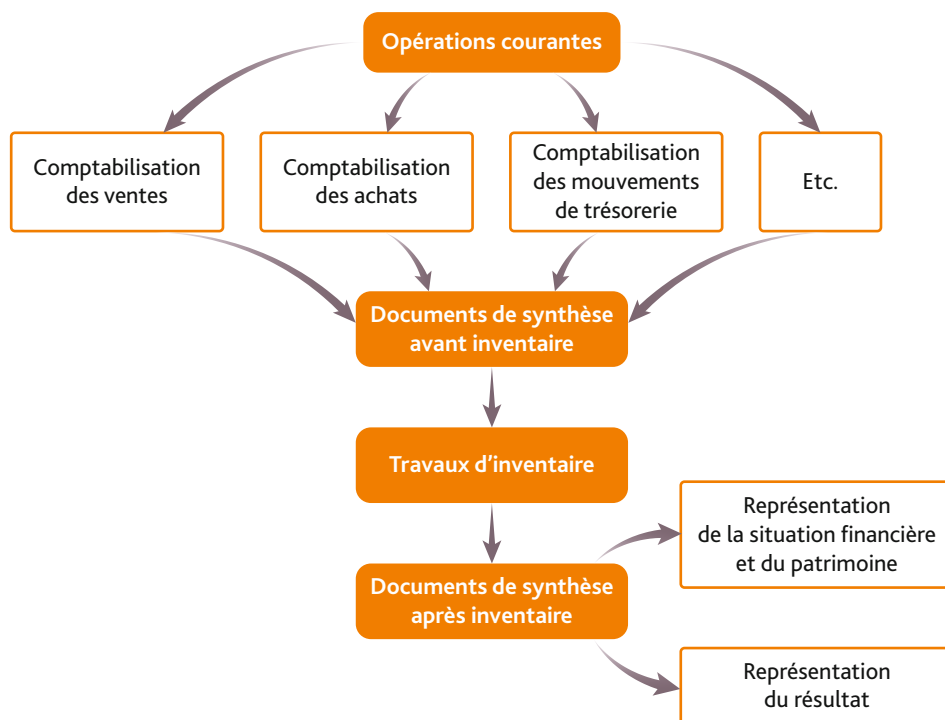


Figure 1.3. De l'information comptable aux documents de synthèse

L'objet de la comptabilité consiste donc à passer d'informations économiques diffuses à une information finale compréhensible par tous les acteurs de l'entreprise (y compris ses tiers, comme les banquiers, les fournisseurs, etc.).

Ce processus suit des procédures et des règles précises, bien que laissant parfois une certaine dose d'interprétation, et ainsi de subjectivité.

FOCUS — Les différents métiers comptables et missions associées

La comptabilité est un domaine qui regroupe divers métiers, dont voici les plus courants :

Métiers	Missions
Assistant comptable	Saisie et classement des documents comptables, établissement des fiches de paie, réalisation des déclarations sociales et fiscales.
Comptable	Contrôle et analyse des flux financiers d'une entreprise, élaboration des documents de synthèse.
Directeur comptable	Mise en place du système d'information comptable , supervision des équipes comptables, validation des documents de synthèse, veille des évolutions du droit comptable.
Expert-comptable	Assistance et contrôle dans la réalisation de tous travaux comptables, conseil et assistance à chaque étape de la vie de l'entreprise.
Commissaire aux comptes	Mission légale de vérification de la sincérité et de la conformité des données financières de l'entreprise avec les normes en vigueur.

2 Autres formes de comptabilités

La comptabilité financière (ou générale) définie précédemment se distingue d'autres formes de comptabilités, en fonction de leur nature et de leurs objectifs.

A) Comptabilité de gestion

Parfois appelée comptabilité analytique, la comptabilité de gestion est une méthode de traitement des informations quantitatives, qui permet d'analyser les différents coûts de l'entreprise (par produit, par fonction, etc.).

Si l'origine des informations traitées en comptabilité financière et de gestion peut être commune, leur utilisation est fondamentalement différente (tab. 1.3).

Tableau 1.3. Caractéristiques de la comptabilité de gestion

La comptabilité de gestion est...	
• À finalité interne, à vocation de gestion	C'est un outil de pilotage à destination des dirigeants de l'entreprise, des décideurs, des responsables de site ou de production, etc.
• Traduite en termes monétaires ou physiques	Analyse de rentabilité, de quantités, de temps passé, de kilomètres parcourus, d'heures de fonctionnement des machines, etc.
• Facultative	Elle est fonction des besoins de pilotage et de ressources de l'entreprise et est de ce fait moins normée, dans ses règles et principes, que la comptabilité financière.
• Historique et prévisionnelle	Elle se base sur des données passées pour les analyser et les extrapoler en prévisions.

B) Comptabilité budgétaire

La comptabilité budgétaire est un outil de vérification et de contrôle qui permet de faire face aux différentes exigences des techniques de budgétisation. Elle concerne en général les grands groupes mais aussi la gestion publique comme l'État et les collectivités. La méthode et la procédure budgétaire sont des outils participant aux tâches de prévision, pilotage et contrôle d'une entité.

La comptabilité budgétaire a un champ plus étroit que la comptabilité financière (tab. 1.4).

Tableau 1.4. Caractéristiques de la comptabilité budgétaire

La comptabilité budgétaire...	
• Ne porte que sur les recettes et les dépenses	Elle fait donc abstraction des délais de règlement éventuels ; c'est pourquoi elle ne produit pas de bilan.
• Ne concerne que les dépenses et recettes qui sont budgétaires	Elle néglige les opérations de financement, et l'origine des emplois investis.
• Aboutit à déterminer un solde budgétaire	Soit l'écart entre recettes et dépenses prévues et réalisées. Mais elle ne renseigne pas sur le patrimoine de l'entreprise.
• N'est ni normalisée, ni obligatoire	C'est l'entité qui décide d'une procédure et d'une méthode appropriées.

C) Gestion financière

Également appelée finance d'entreprise, la gestion financière représente l'ensemble des techniques relatives aux décisions financières d'une entreprise.

La gestion financière relève donc à la fois d'une vision interne (maximisation de la valeur financière de l'entreprise) et externe de l'entreprise (celle des prêteurs, des actionnaires, etc.) (tab. 1.5).

Tableau 1.5. Principaux aspects traités par la gestion financière

La gestion financière participe à...	
• La décision d'investissement	En fonction du rendement prévisible des sommes investies.
• La décision de financement	L'investissement est-il réalisé sur les fonds propres de l'entreprise, par apport de capitaux extérieurs ? Quelles sont les échéances et conditions de ces financements ?
• La politique de rémunération des apporteurs de capitaux	À court terme en matière de distribution de dividendes ; à plus longue échéance en fonction de la valorisation de l'entreprise.

➔ APPLICATION 3

3 Rôles et utilisateurs de la comptabilité

La comptabilité financière est un système d'organisation de l'information financière aux rôles et objectifs multiples (fig. 1.4).

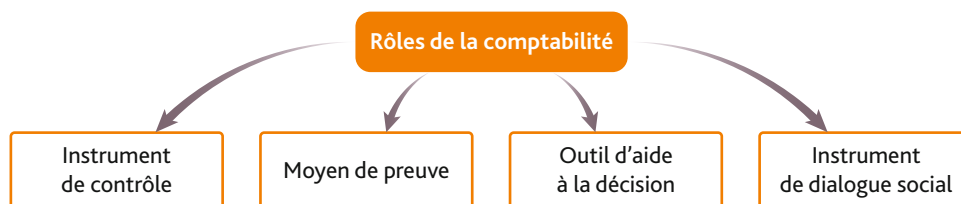


Figure 1.4. Les rôles de la comptabilité

A) Instrument de contrôle

La comptabilité constitue un instrument de **contrôle** pour les différentes parties prenantes de l'entreprise (tab. 1.6).

Tableau 1.6. La comptabilité, un instrument de contrôle

Contrôle interne	À destination des actionnaires : les fonds investis sont-ils productifs ? L'entreprise est-elle rentable ? Les dirigeants agissent-ils dans l'intérêt des propriétaires ?
	À destination des salariés : le comité social et économique, en sa qualité d'institution représentative du personnel, peut être éclairé sur le fonctionnement de l'entreprise et ainsi négocier des accords sociaux et salariaux.

Contrôle externe	À destination des banques : rentabilité et viabilité nécessaires de l'entreprise afin d'assurer le remboursement périodique de la dette.
	À destination de l'administration fiscale : le résultat comptable sert de base au calcul du résultat fiscal, sur lequel est calculé l'impôt. De la même manière que la détermination de la TVA se fait au travers des enregistrements comptables.

B) Moyen de preuve

Le Code de commerce indique qu'une comptabilité correctement tenue peut être admise en justice comme élément de **preuve** dans des litiges entre commerçants. Si elle a été irrégulièrement tenue, elle ne peut être invoquée par son auteur à son profit.

La communication des documents comptables ne peut être ordonnée en justice que dans certains cas (ex. : affaires de succession, de partage de société, de redressement ou de liquidation judiciaires).

C) Outil d'aide à la décision

La comptabilité constitue un outil d'**aide à la décision** pour les différentes parties prenantes de l'entreprise (tab. 1.7).

Tableau 1.7. La comptabilité, un outil d'aide à la décision

Utilisateurs internes	À destination des dirigeants : examen d'une décision d'investissement sur les comptes de l'entreprise, développement de nouveaux marchés, recherche de gains de productivité, etc.
	À destination des responsables opérationnels : étude de la rentabilité d'un secteur géographique, d'une gamme de produits, recherche de gains de productivité sur une ligne de production, etc.
Utilisateurs externes	À destination des banques : au regard de sa situation financière, un prêt peut-il être accordé à l'entreprise ?
	À destination des investisseurs : la rentabilité des capitaux placés dans l'entreprise est-elle satisfaisante ?
	À destination des fournisseurs : l'entreprise est-elle solvable ? le fournisseur peut-il lui accorder un délai de paiement ?
	À destination des clients : l'activité de l'entreprise est-elle pérenne ? aura-t-elle la capacité à honorer le contrat du client jusqu'à son terme ?

Ce sont les règles et les principes uniformes régissant la comptabilité qui garantissent à son lecteur une utilisation fiable et pertinente.

D) Instrument de dialogue social

Le rôle social, voire sociétal, de la comptabilité est essentiel, puisque la comptabilité apparaît comme étant un instrument de communication externe et interne (tab. 1.8).

Tableau 1.8. La comptabilité, un instrument de dialogue social

Élaboration de statistiques nationales	La comptabilité fournit les informations nécessaires à l'élaboration de statistiques macro-économiques : • par secteur d'activité ; • par typologie d'entreprises ; • par nature de données (taux d'emploi, activité à l'export, investissements industriels, etc.). Ces statistiques permettent le calcul d'agrégats économiques tels que le produit intérieur brut par exemple.
Mesure et partage de la richesse	La comptabilité sert d'instrument de mesure, de contrôle et de partage de la richesse (la valeur ajoutée) créée par l'entreprise : • les dividendes, perçus par les actionnaires ; • les impôts et taxes, collectés par l'État et les collectivités ; • les salaires et la participation aux résultats, versés aux salariés ; • les cotisations sociales, payées aux organismes sociaux ; • les intérêts, payés aux prêteurs et organismes de crédit.

➔ APPLICATION 2 • MINI-CAS 5 • SITUATION PRATIQUE 6 • SITUATION PRATIQUE 7

4 Relations de la comptabilité avec l'économie et le droit

A) Relations avec l'économie

La comptabilité traduit les incidences monétaires des opérations économiques effectuées par l'entreprise sur les différents marchés (tab. 1.9).

Tableau 1.9. La comptabilité, un outil d'observation des faits économiques

Les marchés analysés en économie	Les données d'observation fournies par la comptabilité
Marché des biens et des services	Enregistrement des opérations d'approvisionnement, de production et de commercialisation
Marché du travail	Enregistrement des opérations de redistribution des revenus
Marché financier	Enregistrement des opérations portant sur les instruments de paiement, de placement et de financement

Les évolutions économiques exercent par ailleurs une influence sur la comptabilité (tab. 1.10).

Tableau 1.10. Les évolutions de la comptabilité liées aux évolutions économiques

Les évolutions économiques contribuant...	... à faire évoluer la comptabilité
Développement des échanges et de la pratique du crédit à la fin du Moyen Âge	Passage d'une comptabilité de caisse en partie simple à une comptabilité d'engagement en partie double

Les évolutions économiques contribuant...	... à faire évoluer la comptabilité
Apparition à la fin du 19 ^e siècle de grandes sociétés anonymes faisant appel à l'épargne publique	Nécessité de rendre des comptes sur l'emploi des capitaux : obligation de présenter bilan et compte de résultat et émergence d'une réglementation et de normes visant à assurer la fiabilité des comptes et à protéger les investisseurs
Mondialisation des économies et internationalisation croissante des entreprises à la fin du 20 ^e siècle	Nécessité de faciliter la comparabilité des états financiers produits par des entreprises de pays différents : harmonisation des règles et des pratiques comptables
Développement des marchés financiers avec un financement des entreprises par appel public à l'épargne	Nécessité pour l'entreprise de répondre à des exigences de transparence des comptes, de rentabilité et de valorisation de la société ; orientation de la présentation des comptes vers les besoins d'information des investisseurs

B Relations avec le droit

La comptabilité forme à elle seule une partie du droit français : le droit comptable. Mais elle est également influencée par d'autres branches du droit (tab. 1.11).

Tableau 1.11. Influences du droit sur la comptabilité

Le droit fiscal	En France, la connexion entre la comptabilité et la fiscalité est forte. Ainsi, le résultat comptable sert de base de calcul au résultat fiscal, sur lequel est assis l'impôt sur les sociétés. De même, certaines mesures fiscales particulières (modification de taux d'impôt ou de TVA) ont des répercussions comptables que l'entreprise doit enregistrer.
Le droit des sociétés	Le Code de commerce, à travers les lois sur les sociétés commerciales, a une forte influence sur la comptabilité. Ainsi, les sociétés ont l'obligation de déposer leurs comptes au greffe du tribunal de commerce. De plus, le droit des sociétés impose beaucoup d'autres obligations en matière de tenue de la comptabilité des opérations de la société.
Le droit du travail	Le droit comptable dépend également des évolutions, nombreuses, des dispositions sociales. Les taux de cotisations sociales changent régulièrement, et la comptabilité de la paie nécessite une mise à jour fréquente des logiciels de traitement des données sociales. De plus, les rémunérations comptabilisées servent de fondement au calcul des cotisations sociales : c'est pourquoi les organismes sociaux sont habilités à contrôler les informations figurant en comptabilité.
Le droit des marchés financiers	Ce droit régit les marchés, leurs acteurs (entreprises d'investissement ou de marché, AMF) et leurs activités (ex. : les opérations sur valeurs mobilières). La qualité de l'information financière issue de la comptabilité est essentielle au bon fonctionnement des marchés financiers.

FOCUS — Quelques repères dans l'histoire de la comptabilité

Si les principes fondamentaux de la comptabilité sont apparus, selon certains, en 1494 sous la plume du moine franciscain Luca Pacioli, la réglementation comptable est néanmoins plus récente. En France, les événements clés de l'histoire comptable sont :

Date	Événement
1673	Ordonnance de Colbert qui rend obligatoire la tenue de comptes
15 septembre 1807	Promulgation du Code de commerce
24 juillet 1867	Loi obligeant certaines sociétés cotées en bourse à diffuser des informations comptables
19 septembre 1945	Création de l'Ordre des experts-comptables
18 septembre 1947	Arrêté créant le premier plan comptable
12 août 1969	Création de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes
30 avril 1983	Loi comptable à l'origine d'un véritable droit comptable
29 avril 1999	Nouvelle version du plan comptable, codifié sous forme d'articles
22 janvier 2009	Création de l'Autorité des normes comptables (ANC)
5 juin 2014	Règlement relatif au nouveau plan comptable

FOCUS — Les origines de la comptabilité

De l'Antiquité à nos jours, la technique comptable a évolué avec le développement des relations commerciales et la nécessité d'harmoniser les méthodes :

Période	Évolution
Antiquité	En ancienne Égypte, les scribes devaient connaître l'arithmétique et la comptabilité et tenaient leurs comptes sur du papyrus.
	En Grèce, les offrandes aux dieux étaient notées sur des tablettes de marbre ou de calcaire.
	À Rome, chaque famille était une entité économique avec son propre système de production et de commerce.
Moyen Âge	La comptabilité s'est d'abord développée au sein des seigneuries, afin de gérer les grandes propriétés foncières.
	Puis, certaines grandes villes d'Italie du Nord connaissant une croissance commerciale, la comptabilité en partie double a vu le jour.
Époque contemporaine	Au cours du 19 ^e siècle, les grandes entreprises industrielles et commerciales vont prendre l'habitude d'analyser et de mesurer périodiquement leur patrimoine et leur revenu.

DES SAVOIRS AUX COMPÉTENCES

Évaluer
les savoirs

Maîtriser
les compétences

Préparer
l'épreuve

1 QCM

Pour chaque proposition, une ou plusieurs réponses sont possibles. Justifiez-les.

1. La comptabilité est :
 - a. une technique de collecte, de traitement et d'analyse de l'information. ☐
 - b. un système d'information. ☐
 - c. un ensemble de documents et de procédures. ☐
 - d. un élément de preuve. ☐
 - e. un outil de gestion de l'entreprise. ☐
2. L'information comptable est :
 - a. une donnée quantitative et monétaire. ☐
 - b. une donnée datée. ☐
 - c. une donnée assortie d'un justificatif. ☐
 - d. une donnée relative à une entreprise. ☐
3. La production des chiffres comptables doit permettre de fournir une information utile :
 - a. aux propriétaires de l'entreprise. ☐
 - b. aux dirigeants de l'entreprise. ☐
 - c. aux fournisseurs. ☐
 - d. aux clients. ☐
 - e. aux salariés. ☐
 - f. aux institutions financières. ☐
 - g. à l'État. ☐
4. La comptabilité de gestion :
 - a. est à finalité interne. ☐
 - b. est obligatoire. ☐
 - c. n'est pas normalisée. ☐
 - d. aboutit à déterminer un solde budgétaire. ☐
5. Le contrôle de la comptabilité d'une entreprise peut être réalisé par :
 - a. l'assistant comptable. ☐
 - b. le responsable comptable. ☐
 - c. l'expert-comptable. ☐
 - d. le commissaire aux comptes. ☐